

droit de dire ce qu'il veut, mais il est parfaitement incapable de citer le chapitre et le paragraphe relatifs à ce droit. C'est probablement là la plus grande différence entre le peuple canadien et le peuple anglais, car en Angleterre une bataille après l'autre a été livrée, soit pour sauvegarder ces droits fondamentaux, soit pour les acquérir; et chaque bataille a fait renaître le souvenir de toutes les batailles précédentes. Par exemple, quand la lutte pour le suffrage féminin eut lieu en Angleterre, il y a une génération, l'idée de permettre aux femmes de voter rencontra beaucoup de résistance, ce qui occasionna des scènes de lutte et un certain degré de violence. Les femmes se souvinrent vite de la lutte que leurs ancêtres avaient livrée contre Charles I^{er}, ou de la lutte pour la réforme du Parlement en 1832. Cette lutte relativement secondaire pour une liberté politique rappela toute l'histoire des luttes anglaises pour la liberté.

Rien de tel ne s'est produit au Canada. La plupart des gens se sont dit simplement que, si les femmes voulaient le droit de suffrage, il fallait le leur donner et dans toutes les provinces, sauf le Québec, elles l'obtinrent sans conflit digne de mention. Tel a été invariablement le résultat des luttes pour les privilèges politiques au Canada; notre liberté nous est venue facilement et il en résulte que nous l'avons acquise sans comprendre très clairement d'où elle venait et sans y attacher un trop grand prix.

Le Canada et les États-Unis, autre contraste:

Les États-Unis ressemblent à l'Angleterre à cet égard: ils ont dû combattre pour leur liberté et, comme dans le cas de l'Angleterre, leurs victoires pour la liberté se sont accompagnées de documents retentissants de déclarations claironnantes que l'on ne peut jamais perdre de vue. Aucun Américain ne pourrait oublier les mots vibrants de la Déclaration d'indépendance: "Nous tenons ces vérités pour évidentes par elles-mêmes..." Aucun Américain ne peut oublier les solennelles déclarations des dix premières modifications à la constitution américaine, qui garantissent les droits de l'homme. Les Américains ont eu le grand bonheur de posséder, à différentes époques de leur histoire, des hommes capables d'énoncer en mots éloquents ce principe fondamental d'une société libre. Je songe à des personnages comme Thomas Jefferson, Abraham Lincoln et Franklin Roosevelt. Les Britanniques aussi, naturellement, ont été remarquables à cet égard, et l'on ne peut discuter un sujet comme celui-ci sans que reviennent à l'esprit l'extraordinaire éloquence dont M. Churchill fit preuve au cours de la dernière guerre. *Il est de la plus extrême importance pour le bien d'une société libre de réaffirmer, de temps en temps, les principes sur lesquels elle est fondée.* Des hommes comme ceux que j'ai nommés ont réaffirmé ces principes pour la Grande-Bretagne et les États-Unis. Mais au Canada?

Dans le Canada anglais, on a peine à trouver un homme, dont les paroles se sont hissées plus haut que le terre-à-terre dans ces questions. On n'en trouve certainement aucun depuis la Confédération. Le Canada anglais est une terre qui se distingue par son manque de prophètes. Avant la Confédération, il en était autrement, car à cette époque, les abus de pouvoir produisirent des hommes comme Joseph Howe, Robert Baldwin et William Lyon Mackenzie.

La tradition de liberté au Canada français:

Au Canada français, je suis heureux de le dire, la grande tradition de liberté a trouvé d'éloquentes expressions. Un petit peuple qui peut produire un Louis-Joseph Papineau, un Louis Lafontaine et un sir Wilfrid Laurier n'a à rougir de rien. J'aime en particulier à me remémorer un incident dans la carrière de